

A VOS CLICS
EURL au capital de 7 500,00 €
Siège social : Montorin 72170 Vernie
RCS LE MANS 47797683100016

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 31 octobre 2023

Le 31 octobre 2023 (trente et un octobre deux mille vingt trois) à 16h00 (seize heures), Christophe Germain demeurant 7 bis rue de Marsis 46300 Gourdon , associé unique de la société A VOS CLICS EURL au capital de 7 500,00 €, divisé en 7500 parts sociales de 1,00 € chacune, propriétaire de la totalité des parts constituant le capital, a décidé de prendre les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

L'associé unique, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux stipulations statutaires et aux dispositions des articles L.237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.237-2 du Code de commerce.

Pendant cette période, la dénomination sociale de la société sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, devront figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la liquidation au siège social de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION DU LIQUIDATEUR

L'associé unique, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, sur proposition du président, de nommer en qualité de liquidateur, et ce, pour toute la durée de la liquidation, Christophe Germain demeurant 7 bis rue Marsis 46300 Gourdon, ici présent. Ce dernier déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune des interdictions prévues par les dispositions de l'article L. 237-4 du Code de commerce de nature à lui en empêcher l'exercice.

Dans l'hypothèse où le liquidateur viendrait à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il sera procédé à son remplacement dans le mois par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur, comme tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement, sera soumis à toutes les obligations attachées à son mandat et notamment :

- il devra procéder aux formalités de publicité prévues par la loi, tant au début qu'au cours et à la fin de la liquidation ;
- il établira, dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit par lequel il rendra compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé ;
- en fin de liquidation, il convoquera l'assemblée générale des associés pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de sa gestion et la décharge de son mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

L'assemblée générale confère au liquidateur, comme à tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement, et sous les seules restrictions visées ci-après concernant la cession ou l'apport de tout ou partie de l'actif, les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIR AU PORTEUR

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé après lecture par :

L'associé unique,

Fait à 72170 Vernie,

Le 31 octobre 2023,

Nom(s) et Signature(s)

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'L' followed by a horizontal line extending to the right.

MODELE D'ANNONCE LEGALE

A VOS CLICS

EURL au capital de 7 500,00 €

Siège social : Montorin 72170 Vernie

RCS LE MANS 47797683100016

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 31 octobre 2023, il a été décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 31 octobre 2023, de nommer en qualité de liquidateur Christophe Germain demeurant 7 bis rue Marsis 46300 Gourdon. Le siège de liquidation est fixé au siège de la société.

Pour avis